

Rejet des autres déchets

*Déchets à risque
(infirmerie, laboratoire)*

*Problématique des conditionne-
ments des produits d'hygiène :
où les rejeter ?*

Afth, Françoise DAVRAINVILLE

DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS

- Les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI)
- Les déchets d'activités de soins (DAS)
- Les déchets industriels spéciaux (DIS)
- Les objets piquants, coupants tranchants (PCT)
- Les plastiques
- Les déchets ménagers

DEFINITION

- Les déchets à risques infectieux sont des déchets susceptibles de contenir des micro-organismes qui peuvent être la cause de maladies chez l'homme ou pour d'autres organismes (pansement, matériaux souillés, boîtes de milieu de culture, pipettes et flacons en contact avec des produits contaminés...)
- Les matériaux et les objets piquants et tranchants sont classés dans cette même catégorie, même en l'absence de risque connu ou pressenti. (aiguille, bistouri, lame souillée...)

DÉCHETS NE FAISANT PAS PARTIE DE PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES VIS À VIS DES RISQUES D'INFECTION

- Vêtements
- Plâtres
- Draps
- Vêtements jetables
- langes

RESPONSABILITE

- Tout producteur de déchets est responsable de l'élimination des déchets qu'il produit.
- L'élimination des déchets comprend : - La collecte - Le transport - Le stockage - Le tri - Les traitements

COLLECTE ET TRANSPORT

- Les déchets doivent faire l'objets d'un tri et doivent être collectés dans des récipients prévus exclusivement à cet effet et à fermeture hermétique
- La manutention est le transport ne doit se faire que dans des conteneurs rigides, clos et étanches.

SUIVI DES DECHETS Document CERFA N°11352*01

- Tout déchets contaminé arrivant à l'usine d'incinération doit être accompagné d'un bordereau de suivi
- Le bordereau 4 est laissé au fournisseur de déchets ; les 3 autres exemplaires suivent le déchets. Le collecteur transporteur garde le bordereau 3

DESTRUCTION

- L'exploitant de l'installation de destruction conserve le bordereau 2 et retourne le bordereau 1 au fournisseur de déchets .
- L'exploitant de l'installation destinataire est tenu de renvoyer, dans un délai d'un mois, à l'émetteur le bordereau signé mentionnant la date d'incinération.

COÛT

IMPORTANT : Comparer les prix : il existe de grande disparité

- **EXEMPLE** : (Amnéville prix 2006) Avec ESPAC (filiale de SITA)

Prix au container : Soit 64.32 euros / emballage / mois

PS : Il est important de se renseigner sur les filières de ramassage : il est souvent moins coûteux d'être dans une filière laboratoire d'analyse.

Afth

Rejet des autres

déchets

*Déchets à risque
(infirmierie, laboratoire)*

*Problématique des conditionnements des produits d'hygiène :
où les rejeter ?*

*Afth,
Françoise DAVRAINVILLE*

SOURCE DE DECHETS

- Film plastique
- Bidon, conteneurs (produits d'hygiène, produits lessiviels)
- Flacons de prélèvements
- Gobelets pour distributeurs automatiques

REFUS DES DECHETTERIES

- Les plastiques ne sont pas tous recyclables
- Multiplicité des produits pas toujours compatibles entre eux
- Techniques de tri balbutiantes

VALORISATION DES PLASTIQUES

Il faudrait :

- Collecte (récupérateurs, négociants)
- Préparation (tri-broyage, épuration)
- Régénération par regranulation (transformateurs)
- Recyclage (recycleurs) : fabrication de nouveaux produits finis

ACTUELLEMENT : UTOPIE

- L'augmentation des tonnages nous interdit les déchetteries classiques
- Filière spécifique d'incinération
- EXEMPLE : (Amnéville) - Watco service : 629 euros la tonne à quoi se rajoute le transport car les volumes sont considérables

Afth